

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 2 FEVRIER 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 39  
 Pouvoirs : 13  
 Votants : 52

**Date de convocation et d'affichage :**

27 janvier 2023

**Numéro :**

D20230202\_011

**Objet :**

Attribution du marché relatif à l'étude de schéma directeur d'assainissement intercommunal

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Germain sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DEFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	D. BOULON
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	E. ESCRIVA
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	A. JAYR
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JM. GAUTHIER
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Philippe POTTIER**

### 1) Contexte et les objectifs de l'étude :

Une étude de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCD a été réalisée de 2018 à 2020.

Cette étude comportait notamment :

- Phase 1 : un état des lieux détaillé du fonctionnement des services (**en 2018**), sur les aspects techniques et règlementaires, y compris niveaux de performance, administratifs et financiers, RH, patrimoniaux, avec visite des installations.
- Phase 2 : l'analyse des conséquences du transfert des compétences à la CCD, avec la définition d'un objectif de service type, la comparaison des performances des services actuels avec le service type attendu, les perspectives de mise à niveau des services, la synthèse des actions de mise à niveau, et les propositions de scénarii d'organisation.

Le programme d'investissement issu de l'étude de transfert de compétence était assez sommaire et incomplet, notamment compte-tenu d'une absence de schéma directeur assainissement sur plusieurs communes.

Aussi, dans l'optique d'un transfert effectif de la compétence assainissement à la CCD au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est apparu nécessaire de disposer d'une connaissance approfondie des services, en prenant en compte aussi bien l'existant et les éventuels dysfonctionnements actuels que les besoins futurs, avec une identification chiffrée et hiérarchisée des investissements à réaliser, dans une approche intercommunale.

C'est notamment la bonne connaissance patrimoniale des services, de leurs atouts et dysfonctionnements, qui permettra à la CCD d'anticiper au mieux la future organisation du service assainissement collectif communautaire.

VOLET PLUVIAL : La gestion des eaux pluviales, qui restera de compétence communale, sera prise en considération dans le cadre de l'étude uniquement dans une optique de définition et d'approche globale (réseaux unitaires, apport d'eaux claires parasites...).

## **2) Consultation :**

La Communauté de Communes de la Dombes a décidé de lancer une consultation.

La consultation a été ouverte à tout prestataire ou groupement de prestataires disposant à minima des compétences et références dans les domaines suivants :

- Etudes techniques/ ingénierie en hydraulique
- Ingénierie et expertise aspects règlementaires relatifs à l'assainissement
- Métrologie

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, s'agissant d'une prestation d'étude homogène.

- Durée du marché : 18 mois
- La mission est décomposée en 5 phases :

Phase 1 : Recueil des données, état des lieux et pré-diagnostic pour chaque système d'assainissement

Phase 2 : Campagnes de mesures et investigations terrain

Phase 3 : Investigations complémentaires

Phase 4 : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement - diagnostic

Phase 5 : Construction du schéma directeur d'assainissement collectif

### **Variante :**

Aucune variante imposée par le maître d'ouvrage (= prestation supplémentaire ou alternative / option) n'est prévue.

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

Cependant les candidats pourront faire, en annexe à leur offre, des propositions complémentaires, à titre strictement indicatif et pour mémoire. Ces propositions informelles ne seront pas prises en compte pour le jugement des offres.

## **3) Procédure de passation et critères de jugement des offres :**

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis de marché a été émis le 21/10/2022 au BOAMP et au JOUE et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes de la Dombes. La date limite de remise des plis était fixée au 05/12/2022 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40 %
2- Valeur technique (voir sous-critères au B ci-dessous)	60 %
<b>Notation totale</b>	<b>Sur 100 points</b>

Les offres anormalement basses ne seront pas prises en compte.

- Pour le critère « valeur technique (60 %) » :

L'appréciation du critère « valeur technique » est basée sur le contenu du mémoire technique demandé aux candidats.

Détail de la notation pour l'attribution des points des sous-critères :

Sous-critères pondérés :

SOUS-CRITERE	PONDERATION	NOTATION	NOTE MAXI
<b>1- Compréhension de la prestation et méthodologie de travail envisagée :</b> Identification du <b>contexte</b> , méthodologie <b>spécifique</b> de réalisation de chaque phase (y compris communication, réunions, niveau et forme de rendu)	6	De 0 à 4	24
<b>2- Moyens humains dédiés :</b> Présentation des intervenants <b>spécifiquement affectés à la mission, organigramme nominatif, rôle de chacun</b> , nom du référent pour la durée de la mission ...	3	De 0 à 4	12
<b>3- Expérience du personnel assigné (article R2152-7-2°-c du Code de la Commande Publique) :</b> Présentation dans le cadre joint de <b>3 références</b> portant sur des missions similaires, réalisées <b>par les personnes dédiées</b>	2	De 0 à 4	8
<b>4- Moyens matériels dédiés :</b> Liste des équipements de mesures, de visites terrain et des logiciels spécifiques affectés	2	De 0 à 4	8
<b>5- Planning calendaire détaillé et réaliste</b> de réalisation de l'ensemble de la mission	2	De 0 à 4	8

- Pour le critère « prix des prestations (40 %) » :

**Le prix de l'offre considérée est le montant total HT porté à l'acte d'engagement et au DQE, éventuellement corrigé**

· C = 40 (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).

· PMini est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).

· Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : **Note du candidat (Prix des Prestations) = (PMini / Po) x 40**

#### 4) Classement des offres :

4 offres ont été déposées :

- CABINET D'ETUDES MARC MERLIN
- PROFILS ETUDES
- SAFEGE
- ALTEREO

Ordre d'arrivée des plis	Critère 1 – Prix 40%		Critère 2 – Valeur technique 60%	Total sur 100	Classement proposé
	Montant HT	Note sur 40	Note revalorisée sur 60		
1. Gpt Cabinet MERLIN	487 670,00 €	32,50	56,60	89,10	2 <sup>ème</sup>
2. Gpt PROFILS ETUDES	474 350,00 €	33,41	46,42	79,83	4 <sup>ème</sup>
3. SAFEGE SUEZ Consulting	442 630,00 €	35,80	60,00	95,80	1 <sup>er</sup>
4. ALTEREO	396 209 00 €	40	41,89	81,89	3 <sup>ème</sup>

Considérant que la Commission d'appel d'offres dûment convoquée le 16 janvier 2023, s'est valablement réunie le 23 janvier 2023, le quorum étant atteint,  
 Considérant que le choix de la Commission d'appel d'offres s'est porté sur la proposition de l'entreprise SAFEGE SUEZ Consulting pour un montant de 442 630,00 € HT,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché public relatif à l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif intercommunal au groupement SAFEGE SUEZ CONSULTING. Le marché est conclu pour une durée de 18 mois,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 50 voix pour et 2 voix contre :

- **D'attribuer** le marché public relatif à l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif intercommunal au groupement SAFEGE SUEZ CONSULTING. Le marché est conclu pour une durée de 18 mois,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 2 février 2023

La Présidente,  
 Isabelle DUBOIS

